



## Le contrôle en santé publique vétérinaire : *filière équine*

### Éléments de contexte :

La réglementation applicable à la filière équine et dont le contrôle est réalisé par les agents des services vétérinaires est complexe et spécifique, notamment la réglementation relative à l'identification (intégration d'un feuillet médicamenteux dans le passeport, possibilité d'exclure à vie un animal de la consommation par simple déclaration du propriétaire, gestion de l'identification par l'IFCE et enregistrement des chevaux en base SIRE etc...). La mise en place de cette formation, dans l'optique d'une approche globale de la filière, permettra d'améliorer les compétences des agents en termes d'inspection, notamment les agents qui n'interviennent que ponctuellement dans cette filière (cas des abattoirs n'abattant que quelques chevaux par semaine).

### Objectifs :

Connaître, et savoir faire respecter les exigences sanitaires applicables à la filière équine. Celles-ci couvrent la santé animale (maladies réglementées, comportement animal, identification), et la santé du consommateur (pharmacie vétérinaire, identification, feuillet sanitaire...).

### Public concerné :

Vétérinaires officiels, IAE, techniciens supérieurs en abattoir et en santé animale.

### Contenu proposé :

-Bien-être animal ;  
Transport ;  
Identification ;  
Maladies réglementées ;  
Pharmacie vétérinaire, résidus médicamenteux ;  
Animaux de loisir et de boucherie ;  
Un exercice de contrôle sur le terrain.  
- Aspects juridiques, responsabilités respectives.

### Intervenants :

Formateurs spécialisés de l'IFCE, agents spécialisés de la DGAL et des services déconcentrés.

### Dates :

Du 14 au 18 novembre 2022

### Date limite d'inscription :

18 octobre 2022

### Durée :

**4 jours**

### Lieu :

**Infoma - Corbas**

### Nbre de participants maximum :

**20**

### Responsable pédagogique :

Adel BEN YOUSSEF

### Responsable administratif :

Sylvie RANNEAUD

### Information :

Site Intranet : <http://intranet.infoma.agri/>  
Site Internet : [www.infoma.agriculture.gouv.fr](http://www.infoma.agriculture.gouv.fr)  
[formco.infoma@agriculture.gouv.fr](mailto:formco.infoma@agriculture.gouv.fr)

### Frais d'inscription :

484 € - Exonération des frais d'inscription pour les agents du MAA, du MTE, de leurs opérateurs et pour les agents des autres ministères

### Code RenoIRH formation :

**NINALP0012- Session 2022-00001**

### Informations complémentaires

Prévoir de se munir de tenues appropriées pour les visites programmées en élevage.